

Prise de position

Crise financière

I. Exigences de l'usam

Organisation faîtière des PME, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 280 associations et quelque 300 000 entreprises. En tant que numéro 1 des PME helvétiques, elle s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

A ce titre, l'usam

- **exige que les PME n'aient pas à supporter les conséquences de la crise, dont l'origine provient d'abord des excès du secteur financier, et en particulier que l'octroi de crédits bancaires à des conditions avantageuses leur soit garanti;**
- **soutient le train de mesures prises en faveur de l'UBS et salue le nouveau système de rémunération et de bonus-malus présenté par la banque ; ce système devrait servir de jalons à toutes les grandes entreprises;**
- **approuve le principe du relèvement de la protection des déposants proposé, mais exige la suppression des désavantages dont souffrent actuellement les PME;**
- **se prononce catégoriquement contre les programmes étatiques de relance conjoncturelle entraînant une augmentation de la quote-part de l'État, mais approuve les mesures de stabilisation décidées par le Conseil fédéral le 12 novembre 2008, qui contribueront à rétablir la confiance.**

II. Remarques liminaires

La crise financière partie du marché immobilier américain a également atteint la Suisse. Sont essentiellement concernées les deux grandes banques fortement engagées sur le marché américain et en l'occurrence plus particulièrement l'UBS. Les autres banques n'ont été touchées que dans une moindre mesure, voire pas du tout.

Pour soutenir l'UBS, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures, dont les deux principales sont d'une part le transfert, dans une société spécialement créée, des actifs illiquides de l'UBS pour un montant pouvant atteindre jusqu'à 60 milliards de dollars américains au maximum, d'autre part la souscription d'un emprunt à conversion obligatoire de l'UBS pour un montant de six milliards de francs suisses. La première mesure relève de la Banque nationale suisse, la deuxième de la Confédération. En outre, l'UBS a été tenue de réaménager son système d'indemnisation des membres du conseil d'administration et de la direction.

Pour renforcer la confiance dans le système financier suisse, le Conseil fédéral propose au Parlement d'améliorer la protection des déposants. La protection des dépôts devrait ainsi passer de 30 000 à 100 000 francs et la limite supérieure du système de protection des déposants de quatre à six milliards. Le Conseil fédéral veut en outre entreprendre une réforme complète du système de garantie des dépôts.

Le Conseil fédéral estime par ailleurs que la réforme en cours du droit de la société anonyme doit être complétée par une réglementation supplémentaire des systèmes de rémunération. Il s'agit en l'occurrence de soumettre le droit des sociétés à une révision d'envergure et notamment de modifier les normes régissant la structure du capital et de réformer le droit comptable.

Le Conseil fédéral a de plus décidé d'introduire des mesures visant à soutenir la situation des commandes et de l'emploi en Suisse, en proposant d'une part d'anticiper des dépenses et d'autre part de libérer les réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux : au total, l'économie suisse devrait ainsi profiter d'une injection de quelque 890 millions de francs début 2009.

III. Appréciation

1. Remarques générales

La crise financière ou du moins son ampleur s'est révélée inattendue et a finalement aussi touché la Suisse. Elle a été essentiellement provoquée par la crise de l'immobilier américain, alors même que les grandes banques suisses visaient une position de pointe dans le domaine de la banque d'investissement. Pratiquant en outre un système de bonus inapproprié et des salaires pour une part démesurés, elles n'ont pu éviter les conséquences de la crise des marchés financiers. L'ensemble de l'économie et donc les PME doivent aujourd'hui supporter les conséquences de ces fourvoiements.

Vu le caractère exceptionnel de la situation, l'usam soutient les mesures prises par le Conseil fédéral en faveur de l'UBS pour stabiliser le système financier suisse et stopper la perte de confiance avant tout dans les grandes banques touchées par la crise.

Toutefois, l'usam constate aussi que les pouvoirs publics sont aujourd'hui appelés à s'engager précisément pour l'établissement financier qui, depuis des années, applique des critères très stricts pour l'octroi de crédits aux PME, dont il exige toujours une gestion très rigoureuse des risques. Les PME en revanche non seulement ne peuvent compter sur aucune aide étatique en cas de crise, mais doivent encore craindre qu'une politique de crédit plus restrictive leur fassent payer les pots cassés. Cela vaut en particulier pour les micro-entreprises et est totalement inacceptable. Après que le 20 novembre 2008 la Banque nationale suisse a baissé son taux directeur de 1%, il convient maintenant de baisser également les taux d'intérêt des crédits.

2. Train de mesures concernant l'UBS

L'usam soutient les mesures proposées par le Conseil fédéral en faveur de l'UBS. La politique salariale et les systèmes de rémunération de l'UBS doivent faire l'objet d'une surveillance appropriée par les organes de contrôle compétents et la Commission fédérale des banques. Les salaires et rémunérations des dirigeants de l'UBS doivent être nettement revus à la baisse compte tenu de l'engagement de l'Etat – toute autre position serait incompréhensible pour nos représentants de PME. Le nouveau système de rémunération et de bonus-malus présenté le 17 novembre 2008 par l'UBS est à saluer sur le fond, mais il doit encore prouver son efficacité dans la pratique et être corrigé si nécessaire. Ce modèle devrait servir de jalons à toutes les grandes entreprises. A relever également qu'une faillite de l'UBS se répercuterait sur quelque 130 000 PME. Ce scénario catastrophe doit être absolument empêché. Si le cas devait néanmoins survenir, il faudrait alors étudier avec la plus grande attention, et du point de vue de nos principes économiques généraux, la mise en place d'un train de mesures d'assainissement supplémentaires.

3. Renforcement de la protection des déposants

L'usam approuve le principe du relèvement de la protection des déposants proposé par le Conseil fédéral dans le but de restaurer la confiance dans la place financière suisse, mais demande que les désavantages dont souffrent actuellement les PME soient corrigés de façon notable.

Un problème reste cependant totalement inabordable dans le projet du Gouvernement. Dans un cas de faillite bancaire, la personne à la tête d'une société anonyme peut invoquer la protection des déposants une fois comme particulier et une fois comme personnalité juridique en tant que SA. Les raisons individuelles et les particuliers ne peuvent en revanche l'invoquer qu'une seule fois. La Suisse comptant plus de 140 000 PME organisées sous la forme de raisons individuelles, il est urgent de corriger cette injustice choquante, au plus tard lors de la réforme complète du système de garantie des dépôts annoncée par le Conseil fédéral pour le printemps 2009.

Il faut en outre examiner la possibilité de traiter les comptes salaires comme des dépôts privilégiés. Cette question se pose surtout pour les entreprises effectuant le versement des salaires sur la base d'un crédit en compte courant. Si une banque étant insolvable les PME n'étaient plus en mesure de verser les salaires faute de pouvoir utiliser leurs limites de crédit, le dommage économique s'en trouverait encore accru.

Nous nous félicitons des autres mesures proposées par le Conseil fédéral, approuvant que de nouvelles exigences plus strictes en matière de fonds propres soient édictées pour les deux grandes banques et estimant judicieux de procéder à une réforme complète du système de garantie des dépôts.

4. Réglementation des systèmes de rémunération

Le Conseil fédéral propose de compléter la réforme en cours du droit de la société anonyme par une réglementation supplémentaire des systèmes de rémunération. L'usam estime qu'il faut renoncer à conclure, partant du cas de l'UBS, qu'il existe un besoin de réglementation pour la place financière ou d'autres branches. Il faut en particulier clairement s'abstenir de fixer des salaires maximaux dans la loi. Là où l'Etat ne participe d'aucune manière à une entreprise ou ne la soutient d'aucune façon, des interventions législatives dans la politique salariale doivent être strictement rejetées.

Lorsqu'elles déterminent leur politique salariale, les entreprises devraient cependant, dans leur propre intérêt et sur une base volontaire, tenir compte des sensibilités socio-politiques et ne verser aucun salaire ni bonus excessifs. Il faut aussi relever qu'il existe une différence fondamentale entre les grandes entreprises cotées en bourse et les PME. Dès lors, il convient d'augmenter – dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme – les valeurs des grandeurs prises en compte pour déterminer les entreprises importantes du point de vue économique (total du bilan 20 millions de francs, chiffre d'affaires 40 millions de francs et 250 emplois à plein temps en moyenne annuelle).

5. Programmes de relance conjoncturelle

L'usam s'oppose à la mise en place de programmes de relance conjoncturelle qui engendrent des dépenses supplémentaires et une augmentation de la quote-part de l'Etat. En règle générale, de telles mesures interviennent de plus beaucoup trop tard et n'ont aucun effet sur les PME. Il est beaucoup plus important de tout mettre en œuvre pour alléger enfin concrètement – et pas seulement en paroles – la charge fiscale et administrative des PME. Il faut également mettre en garde contre les augmentations de salaire accordées selon le principe de l'arrosoir : l'usam plaide en faveur de solutions individuelles différenciées selon les branches, les régions et les entreprises.

L'usam soutient en revanche la voie de la raison dont témoignent les décisions prises le 12 novembre 2008 par le Conseil fédéral en vue de stabiliser la conjoncture. Les cantons et les communes devraient dans la mesure du possible agir dans le même sens. Le Gouvernement a fait preuve de discernement dans le choix des mesures édictées pour soutenir la situation des commandes et de l'emploi en Suisse. L'usam appuie donc ces mesures avant tout pour des raisons psychologiques, parce qu'elles répondent aussi aux besoins des petites et moyennes entreprises et qu'elles contribueront à restaurer la confiance ; les entreprises suisses doivent elles aussi pouvoir en profiter, par exemple dans le cadre des rénovations de bâtiments. L'usam espère que le Gouvernement poursuivra sur cette voie et qu'il ne prendra, à l'avenir également, aucune mesure qui engendrerait une augmentation de la quote-part de l'Etat.

IV. Conclusion

La crise financière ou du moins son ampleur s'est révélée inattendue et n'est pas encore derrière nous. Elle a aussi touché la Suisse et se répercute maintenant de manière négative sur l'économie réelle. Il faut agir avec calme et intelligence, sans activisme étatique ni par à-coups. La présente prise de position sera, si nécessaire, revue et corrigée en fonction de l'évolution de la situation. Forte de ce qui précède:

- l'usam exige que les PME n'aient pas à supporter les conséquences de la crise, dont l'origine provient d'abord des excès du secteur financier, et en particulier que l'octroi de crédits bancaires à des conditions avantageuses leur soit garanti;
- l'usam soutient le train de mesures prises en faveur de l'UBS et salue le nouveau système de rémunération et de bonus-malus présenté par la banque; ce système devrait servir de jalons à toutes les grandes entreprises;
- l'usam approuve le principe du relèvement de la protection des déposants proposé, mais exige la suppression des désavantages dont souffrent actuellement les PME;
- l'usam se prononce catégoriquement contre les programmes étatiques de relance conjoncturelle entraînant une augmentation de la quote-part de l'Etat, mais approuve les mesures de stabilisation décidées par le Conseil fédéral le 12 novembre 2008, qui contribueront à rétablir la confiance.

Berne, le 28 novembre 2008

Responsables du dossier

Peter Neuhaus, secrétaire patronal de l'usam
Tél. 031 380 14 24, mél. p.neuhaus@sgv-usam.ch

Rudolf Horber, secrétaire patronal de l'usam
Tél. 031 380 14 34, mél. r.horber@sgv-usam.ch